



Conditions générales et conditions particulières de ventes

Table des matières

1. Conditions générales de vente aux professionnels	3
Article 1 – Offre	3
Article 2 – Modalités d’inscription	3
Article 3 – Modalités de formation.....	5
Article 4 – Tarifs et conditions de règlement.....	6
Article 5 – Annulation, report.....	7
Article 6 – Propriété Intellectuelle	9
Article 7 – Renseignement, réclamation.....	10
Article 8 – Responsabilité	10
Article 9 – Données personnelles.....	10
Article 10 – Dispositions générales.....	12
2. Conditions générales de vente consommateur	
Article 1 – Formations.....	13
Article 2 – Prix et modalités de paiement.....	13
Article 3 - Commandes.....	14
Article 4 – Remise des documents légaux pour la formation.....	15
Article 5 – Droit de rétractation	15
Article 6 – Données personnelles.....	16
Article 7 – Divers.....	18
3. Conditions particulières des formations « e-learning »	
Article 1 – Prestation de « e-learning ».....	18
Article 2 – Mise en place des prestations « e-learning ».....	19
Article 3 – Conditions de Service : Assistance Téléphonique	19
4. Informations du client sur les formations e-learning.....	20
Article 1 – Objet et champ d’application	20
Article 2 – Modalités de commande et de règlement.....	20
Article 3 – Modalités du Service	21
Article 4 – Durée du Service	21
Article 5 – Conditions d’annulation du Service.....	21
Article 6 – Responsabilité	21
5. Conditions générales d’utilisation de l’ « espace extranet »	
Préambule.....	22
Article 1 – Inscription et gestion du compte utilisateur.....	22

Article 2 – Fonctionnement du service	22
Article 3 – Propriété intellectuelle	23
Article 4 – Données personnelles.....	23
<i>6. Conditions propres à l'accompagnement VAE</i>	25
Article 1. Présentation.....	25
Article 2. Objet	25
Article 3. Contractualisation	25
Article 4. Définition et orientation de l'accompagnement	26
Article 5. Tarifs et frais de la démarche VAE	26

1. Conditions générales de vente aux professionnels

Les présentes conditions générales de vente (les "CGV"), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société EFISIO (RCS Amiens 829 912 237), (ci-après "l'Organisme de Formation") consent au client, acheteur professionnel, (ci-après le "Client") qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formations de l'Organisme de Formation, ci-après la "Formation". Le client et l'Organisme de Formation sont respectivement individuellement la "Partie" ou collectivement les "Parties". Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes CGV a pour conséquence d'écarter l'application de ses propres conditions générales de vente (CGV) et de ses propres conditions générales d'achat (CGA). La réception de la confirmation d'inscription par le Client et/ou le paiement de la facture émise par l'Organisme de Formation emporte l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces CGV, le Client reconnaissant ainsi en avoir une parfaite connaissance.

Article 1 – Offre

1.1 L'organisme de formation propose trois types de formation : présentiel, classe virtuelle et e-learning listées ici : <https://efisio.fr/formation-agent-immobilier/formation-loi-alur/>

1.2 Il est entendu que pour les Formations intra, si une demande d'aménagement est formulée sur le contenu d'une Formation nécessitant un temps de préparation supplémentaires peuvent être facturés.

1.3 L'Organisme de Formation propose deux types de prestations dites "e-learning" :

- Sur étagère : le client peut acheter un ou plusieurs modules proposés au catalogue ou sur les sites internet de l'Organisme de Formation ;
- Sur mesure : à la demande d'un client, l'Organisme de formation peut concevoir, réaliser et déployer un module e-learning.

1.4 Les prestations dites "e-learning" sont soumises à des conditions spécifiques définies dans les conditions particulières "e-learning" des présentes CGV

1.5 Les Formations et les prestations proposées peuvent être consultées sur le site de l'Organisme de Formation <https://efisio.fr/>

Article 2 – Modalités d'inscription

2.1 La demande d'inscription à une Formation inter peut être faite par le Client par l'un des moyens suivants :

- L'envoi d'un formulaire de contact complété par le Client en ligne <https://efisio.fr/> et reçu par l'Organisme de formation par mail ;
- Une inscription en ligne sur <https://efisio.fr/> ;
- L'envoi d'un email ou d'un courrier indiquant la demande d'inscription et reprenant l'ensemble des informations liées au stage demandé.

2.2 Pour chaque session de Formation dispensée par l'Organisme de Formation, un nombre minimum et maximum de participants est admis ; les inscriptions pour la session cessent d'être retenues quand le nombre maximum est atteint. Les inscriptions réglées sont retenues en priorité.

2.3 Un accusé de confirmation de l'inscription est adressé au Client dans les 48 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription. Cet accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation. Par son inscription, le Client déclare avoir pleinement connaissance et accepter les conditions tarifaires correspondantes, ainsi que les présentes CGV.

2.4 Dans les sept (7) jours ouvrés avant la date prévue pour la session de Formation, le Client recevra la convocation à sa session de Formation et les informations pratiques.

2.5 Pour les commandes de Formations intra, une demande précisant les termes de la commande devra être adressée par le Client (par téléphone, e-mail, ou courrier) à l'Organisme de Formation. L'Organisme de Formation établira, le cas échéant avec la collaboration du Client, une proposition commerciale et les conditions financières correspondantes sous la forme d'un devis ou d'une convention de formation (ci-après ensemble dénommé "la Proposition").

La réception par l'Organisme de formation de la signature du Client sur la Proposition vaudra acceptation de ses termes par ce dernier ainsi qu'acceptation des présentes CGV. Cette acceptation formelle du client doit parvenir à l'Organisme de formation au moins sept (7) jours ouvrés avant la réalisation de la prestation.

Article 3 – Modalités de formation

3.1 L'organisme de formation est libre de choisir le lieu de la Formation, d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont régis par l'Organisme de Formation.

3.2 L'organisme de formation peut mettre à disposition du participant des espaces digitaux dédiés. L'accès au questionnaire préparatoire présent sur ces espaces est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session de Formation.

3.3 À l'exception des prestations "e-learning", une journée de formation correspond à sept (7) heures de cours. Les durées de formation varient et sont précisées sur le site <https://efisio.fr/> et sur les documents de communication de l'Organisme de Formation.

Pour la qualité de la formation, le Client s'engage à ne pas dépasser le nombre de participants prévu par l'Organisme de Formation.

Un ou plusieurs participants supplémentaires pourront toutefois être acceptés, sous réserve de l'approbation de l'Organisme de Formation.

3.4 La Formation intra peut être assurée dans des locaux définis par le Client, et avec les moyens logistiques définis dans la Proposition, ou dans les locaux de l'Organisme de Formation.

En cas de formation intra, les frais de repas, de déplacement et d'hébergement du formateur, le cas échéant, seront facturés au Client en sus. L'Organisme de Formation prendra en charge la reproduction et la livraison des documents pédagogiques sur le lieu de la Formation. Un coût forfaitaire de réalisation, reprographie et envoi des supports pédagogiques, qui figurera à la Proposition le cas échéant, pourra être facturé.

3.5 Les participants à la Formation sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché dans les locaux de l'Organisme de Formation et disponible sur le site de l'Organisme de formation : <https://efisio.fr/>

3.6 L'Organisme de Formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation (ci-après "la Documentation") fournie au Client, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la prestation de Formation et n'engagent en aucun cas l'Organisme de Formation sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que l'Organisme de Formation n'est pas

tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la Formation.

3.7 L'Organisme de Formation fera parvenir au Client tous les documents légaux applicables relatifs à la Formation (et notamment, l'attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les factures afférentes) par email ou par courrier à l'adresse fournie par le Client.

Article 4 – Tarifs et conditions de règlement

4.1 Les conditions tarifaires des Formations sont indiquées sur le site <https://efisio.fr/> et sur la Proposition visée à l'article 2.5 ci-avant pour les Formations intra. Les prix des Formations sont indiqués net de taxes, l'Organisme de Formation est exonéré de TVA (article 261, 4, 4°a. du Code Général des Impôts).

4.2 Il est entendu que pour les Formations en ligne, les tarifs n'incluent pas le coût de la connexion à Internet qui reste de la responsabilité du Client et à sa charge. Le montant des Formations en ligne sera facturé et dû, indépendamment du fait que le Client se soit ou non connecté.

4.3 Toute Formation commencée est due en totalité.

Pour les Formations inter, sauf disposition contraire convenue par écrit entre les parties, pour toute inscription à une session de Formation, l'accès à l'espace pédagogique en ligne le cas échéant, les modules qui y sont proposés et la Documentation remise le cas échéant, font partie intégrante de la session de Formation et ne peuvent être vendus séparément. Il est précisé que le contenu de l'espace pédagogique en ligne est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité et des choix pédagogiques de l'Organisme de Formation.

Pour les formation intra, les éléments ci-dessus seront fournis ou non selon les conditions prévues par la Proposition.

4.4 Les factures sont payables à réception de la facture - ou selon l'échéancier convenu, le cas échéant - par chèque, virement bancaire ou carte bancaire.

4.5 En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) Euros.

En outre tout règlement ultérieur quelle qu'en soit la cause sera imputé immédiatement et par priorité à l'extinction de la plus ancienne des dettes.

4.6 Par ailleurs, en cas de retard de paiement, l'Organisme de Formation se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité et sans que le Client ne puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement. Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due à l'Organisme de Formation court à compter de la date d'émission de la facture concernée.

4.7 En cas de dépôt d'un dossier de financement d'une Formation à un organisme extérieur (OPCO), il appartient au Client de :

- Faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- L'indiquer explicitement avant sa commande et la signature du devis ;
- Transmettre l'accord de prise en charge dans un délai de 10 jours avant la date de formation à l'Organisme de Formation.

Le client peut mandater l'Organisme de Formation de réaliser les démarches administratives de financement à sa place. Le recours au service administratif fait l'objet de Conditions particulières dans les présentes "CGV".

4.8 Si l'organisme extérieur de financement ne confirme pas la prise en charge financière de la Formation ou que l'Organisme de Formation n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme extérieur de financement au premier jour de la Formation, le coût de la Formation sera facturé dans sa totalité au Client.

4.9 En cas de non-paiement par l'organisme extérieur de financement des frais de Formation, éventuellement majorés de pénalités de retard, pour quelque motif que ce soit, le Client sera préalablement informé par tout moyen par l'Organisme de Formation et sera redevable de l'intégralité du coût de la Formation.

4.10 L'Organisme de formation se réserve le droit de demander un acompte.

4.11 Les formations préparant à une certification et nécessitant le passage d'un examen dans le cadre d'un diplôme donnent lieu à des frais de passage de 300€.

Article 5 – Annulation, report

5.1 L'Organisme de Formation s'engage à ce que le personnel et les formateurs vacataires affectés à l'exécution des prestations soient parfaitement compétents dans les spécialités requises pour assurer le respect des délais et la qualité des prestations.

5.2 L'Organisme de Formation maintient le maximum de sessions. Cependant dans le cas où le nombre de participants à un stage serait jugé pédagogiquement insuffisant, l'Organisme de Formation se réserve le droit d'ajourner ce stage.

5.3 Si l'Organisme de Formation se voit contraint d'annuler une formation pour des raisons de force majeure (grève des transports, maladie du formateur...), l'Organisme de Formation s'engage à organiser une nouvelle session dans les meilleurs délais.

5.4 L'Organisme de Formation s'engage, en cas d'absence du formateur, à assurer dans les meilleurs délais, la continuité de chaque prestation.

5.6 L'Organisme de Formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objet du présent contrat. Toutes les obligations du client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de Formation et l'Organisme de Formation demeure responsable à l'égard du client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

5.7 Condition d'annulation et report inter-entreprises

5.7.1 Annulation par le client au moins 7 jours ouvrés avant la date de démarrage de la session de formation :

Toute annulation peut être faite par le client sans frais, si cette annulation parvient à l'Organisme de Formation par écrit, au moins 7 jours ouvrés avant le début du stage. Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, au plus tard la veille du stage, sur communication écrite à l'Organisme de Formation, des noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient dans ce cas au client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs avec ceux définis dans le programme de formation.

5.7.2 Annulation par le client moins de 7 jours ouvrés avant la date de démarrage de la session de formation :

Sauf cas de force majeure, pour toute annulation faite par le client moins de 7 jours ouvrés avant le début du stage, l'Organisme de Formation facture 50 % des frais de stage. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité. Pour les cas prévus au présent article, 50% des frais de stage pourront être déduits en cas de réinscription immédiate du Client à la prochaine session de la Formation.

5.8 Condition d'annulation et report intra-entreprise

5.8.1 Annulation par le client au moins 14 jours ouvrés avant la date contractuelle

Toute annulation peut être faite par le client, sans frais, si cette annulation parvient à

l'Organisme de Formation, par écrit, au moins 14 jours ouvrés avant le début du stage. Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite à l'Organisme de Formation, au plus tard la veille du stage, des noms et coordonnées du ou des remplaçant(s). Il appartient dans ce cas au client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs avec ceux définis dans le programme de formation. Si un coût de préparation était prévu, celui-ci sera facturé si la préparation a déjà été réalisée, ainsi que les pénalités éventuelles d'annulation d'une réservation de salle pour le cas où le client nous aurait confié la réalisation de cette prestation.

5.8.2. Annulation par le client moins de 14 jours ouvrés avant la date contractuelle En cas d'annulation dans cette période les pénalités suivantes seront appliquées :

- 100% du coût de préparation prévue avant l'animation du stage ainsi que les pénalités éventuelles d'annulation d'une réservation de salle pour le cas où le client nous aurait confié la réalisation de cette prestation.
- 70% du coût total de la formation (animation, dossier pédagogique et frais de déplacement).

Article 6 – Propriété Intellectuelle

6.1 L'Organisme de Formation peut être amené à fournir au Client la Documentation visée à l'article 3.6 ci-avant. Tout ou partie de la Documentation peut être adressée au Client par courrier électronique à l'adresse indiquée par le Client ou lors de la Formation ou déposée sur la ou les plateforme(s) mise(s) à disposition par l'Organisme de Formation.

6.2 La Documentation, en intégralité ou par extraits, et tout éventuel support remis ou imprimable dans le cadre d'une Formation ne peut en aucune manière faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de l'Organisme de Formation. Seul un droit d'utilisation, à l'exclusion de tout autre transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au Client. Sont donc seules autorisées, la reproduction et la représentation du contenu autorisé par le Code de la Propriété Intellectuelle sur un écran et une copie unique papier à fins d'archives ou d'utilisation dans le strict prolongement de la Formation, au bénéfice strictement personnel du participant concerné. Nonobstant les termes du paragraphe ci-dessus, pour une Formation intra intégrant la commande de conception de Documentation spécifique, la propriété des éléments incorporels y afférent pourra faire l'objet de dispositions spécifiques dans la Proposition.

6.3 Le Client s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de Formation en cédant ou en communiquant tout ou partie de la Documentation à un concurrent de l'Organisme de Formation.

6.4 L'Organisme de Formation se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à ces clauses.

Article 7 – Renseignement, réclamation

Toute demande d'information ou réclamation relative aux présentes CGV doit être adressée à : contact@efisio.fr, qui fera ses meilleurs efforts pour y répondre dans les meilleurs délais.

Article 8 – Responsabilité

8.1 Les Formations proposées par l'Organisme de Formation sont conformes à leur description sur le site Internet ou à la documentation commerciale. Il appartient au Client de prouver toute non-conformité éventuelle.

8.2 Le Client est seul responsable de la consultation et du choix de la formation fournie par l'Organisme de Formation.

8.3 La responsabilité de l'Organisme de Formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de Formation serait retenue, le montant total de toutes sommes mises à la charge de l'Organisme de Formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

Article 9 – Données personnelles

9.1 EFISIO prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel (ci- après les "Données") et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite "Loi Informatique et libertés" (ci-après les "Dispositions applicables").

9.2 Les Données font l'objet d'un traitement informatique par EFISIO agissant en qualité de responsable de traitement dont la finalité de traitement est prévue dans la Politique de confidentialité et de traitement des données personnelles, disponible sur notre site Internet (ci-après la "Politique de Confidentialité"). Les Données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées au sein de la Politique de Confidentialité. Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès. Ces droits peuvent être exercés conformément aux modalités prévues dans la Politique de Confidentialité. En cas d'exercice

du droit d'opposition, toute communication auprès du Client (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera. Pour une information complète sur le traitement des Données, il convient de se reporter à notre Politique de Confidentialité.

9.3 Si le Client transmet et/ou intègre des Données nécessaires à la fourniture d'une Formation, le Client aura la qualité de Responsable de traitement.

En sa qualité de sous-traitant, l'Organisme de formation s'engage à traiter les Données conformément aux instructions documentées du Client et uniquement pour la seule finalité de fournir la Formation. Si l'Organisme de formation considère qu'une instruction constitue une violation aux Dispositions applicables, il en informe immédiatement le Client. Par exception, si l'Organisme de formation peut être tenu de traiter les Données du Client en vertu des Dispositions applicables, alors l'Organisme de formation informera le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information. L'Organisme de formation garantit la confidentialité des Données traitées dans le cadre de la Formation. L'Organisme de formation s'engage à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel et s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité. L'Organisme de formation s'engage à prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut. L'Organisme de formation s'engage à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles adéquates afin de protéger l'intégrité et la confidentialité des Données stockées. L'Organisme de formation s'engage à présenter des garanties suffisantes pour assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité et de confidentialité au regard de la nature des Données et des risques présentés par le traitement.

L'Organisme de formation informe le Client que les Données sont hébergées au sein de l'Espace économique européen. En cas de sous-traitance, l'Organisme de formation s'engage à signer un contrat écrit avec le sous-traitant imposant à ce dernier le respect des Dispositions applicables et de l'ensemble des obligations visées au présent article, étant précisé qu'en cas de non-respect par un sous-traitant de ses obligations en matière de protection des données personnelles, l'Organisme de formation demeurera pleinement responsable à l'égard du Client. Toute personne dont les Données ont été collectées par le Client bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès en s'adressant directement au Client. Le Client garantit à l'Organisme de formation qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme des Dispositions applicables et qu'il a informé les personnes physiques de l'usage qui est fait des Données. À ce titre, le Client garantit l'Organisme de formation contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les Données seraient traitées. En outre, le Client s'engage à documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par l'Organisme de formation, veiller, au préalable et pendant toute la durée de la Formation, au respect des obligations prévues par les Dispositions applicables de la part de l'Organisme de formation, et superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès de l'Organisme de formation. Les Données sont conservées uniquement le temps nécessaire pour la finalité poursuivie. L'Organisme de formation s'engage, au choix du Client, à détruire

ou renvoyer les Données au terme de la Formation, et justifier par écrit auprès du Client qu'il n'en conservera aucune copie.

Article 10 – Dispositions générales

10.1 Les CGV sont accessibles en ligne. Elles peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de l'Organisme de Formation, avec application immédiate. Seule la dernière version mise en ligne sera applicable.

10.2 Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la Formation concernée.

10.3 Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentielle et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation (remises, et notamment par le biais d'autres clients).

10.4 L'Organisme de Formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de Formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

10.5 Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

10.6 L'Organisme de Formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

10.7 Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

10.8 Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du code civil.

10.9 Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

10.10 Les présentes CGV sont régies par le droit français. TOUT LITIGE SE RAPPORTANT À SON EXECUTION OU À SON INTERPRETATION SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMIENS, MEME EN CAS DE REFERE, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.

2. Conditions générales de vente consommateur

Article 1 – Formations

1.1 L'Organisme de formation met à disposition des consommateurs des formations dans le domaine juridique, technique, commercial (etc...) sous forme de Formations.

EFISIO mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap. En présentiel, classe virtuelle et e-learning listées : <https://efisio.fr/formation-agent-immobilier/formation-loi-alur/>

L'Organisme de formation se réserve expressément, sans indemnisation, le droit de modifier, sans préavis et à tout moment tout ou partie d'une Formation, et le cas échéant, sa présentation ou son support et/ou de supprimer un Produit et/ou les mises à jour d'un Produit de ses catalogues qui ne répondraient plus aux objectifs d'actualité éditoriale et/ou pédagogique de l'Organisme de formation. Les caractéristiques essentielles des Formations et leurs prix sont indiqués dans la "fiche produit" de la formation en question. Toutes les "fiches produit" sont disponibles sur le site <https://efisio.fr/>.

1.2 Le contenu des Formations (supports, présentations, textes, codes, commentaires, ouvrages, illustrations, images etc.) est protégé par le droit d'auteur. Ce contenu ne peut donc en aucune manière faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou d'un transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation, autrement que dans les conditions ci-après.

1.3 Seul un droit d'utilisation, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit est consenti, sont donc seules autorisées, la reproduction et la représentation du contenu telles qu'autorisées par le Code de la Propriété Intellectuelle, au bénéfice strictement personnel du Consommateur et pour une utilisation personnelle. En outre, le Consommateur s'interdit de reconstituer la ou les bases de données, de rediffusion de son contenu, à quelque titre que ce soit et plus généralement de porter atteinte, directement, indirectement ou par l'intermédiaire de tiers, de quelque façon que ce soit, aux droits de l'Organisme de formation.

Article 2 – Prix et modalités de paiement

2.1 Les prix des Produits sont exprimés net de taxes, l'Organisme de Formation est exonéré de TVA (article 261, 4, 4°a. du Code Général des Impôts).

2.2 Les prix tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par l'Organisme de formation sur le site <https://efisio.fr/>.

2.3 L'Organisme de formation se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les formations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation de la commande sur le site <https://efisio.fr/>.

2.4 En cas de commande de formations nécessitant un accès Internet, les prix indiqués n'incluent pas le coût de la connexion à Internet qui reste à la charge du Consommateur.

2.5 Toute commande implique une obligation de paiement de la commande par le Consommateur. Le Consommateur reconnaît que la passation d'une commande l'engage au paiement de celle-ci.

2.6 Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la passation de la commande par le Consommateur, par voie de paiement sécurisé, selon les modes de paiement suivants : par virement, par chèque bancaire ou carte bancaire.

2.7 En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception.

2.8 Les paiements effectués par le Consommateur ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par l'Organisme de formation.

2.9 L'Organisme de formation conserve la propriété pleine et entière des formations et des supports associés et ce sur tous média.

Article 3 – Commandes

3.1 Les commandes se font par téléphone, mail ou par le biais du site Internet <https://efisio.fr/>.

3.2 Lorsque le Consommateur passe commande, il reconnaît expressément avoir pris connaissance de ces conditions générales de vente. La validation par le consommateur de la commande vaut acceptation de ces conditions générales de vente. En tout état de cause, le consommateur recevra par e-mail, avec le reçu de sa commande, une copie des présentes conditions générales de vente.

3.3 Les ventes ne sont parfaites qu'après confirmation par écrit de l'Organisme de formation de la bonne prise en compte des commandes du Consommateur qui deviennent dès lors définitives. Aucune commande devenue définitive ne peut être annulée ou modifiée sauf accord express de l'Organisme de formation.

3.4 Le Consommateur s'engage à informer l'Organisme de formation sans délai de toute modification des informations communiquées lors de sa commande (telles que adresse(s), coordonnées de facturation, références bancaires, etc.).

Article 4 – Remise des documents légaux pour la formation

4.1 L'Organisme de formation choisit le mode d'expédition des documents légaux liés à la formation commandée.

4.2 Le Consommateur se porte garant de l'exactitude des renseignements communiqués à l'Organisme de formation, celui-ci déclinant toute responsabilité en cas de retard ou de défaut de communication des documents légaux en raison de l'inexactitude des coordonnées du Consommateur.

4.3 Les documents légaux sont remis au consommateur dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrés avant la date prévue pour la Formation.

Article 5 – Droit de rétractation

5.1 Le Consommateur dispose d'un droit de rétractation en application des articles L121-21 et suivants du code de la consommation. Le Consommateur dispose d'un délai de 14 jours à compter de la réception des Produits pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

A l'expiration du délai de rétractation, le Stagiaire est considéré comme inscrit et sa place réservée. Il est dès lors tenu de participer à la formation.

5.2 Si le Consommateur exerce son droit de rétractation, la procédure suivante s'applique : Le Consommateur informe l'Organisme de formation de sa volonté d'utiliser son droit de rétractation en envoyant le formulaire suivant, complété sur papier libre, à l'Organisme de formation :

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter de votre commande passée sur <https://efisio.fr/> – sauf exclusions ou limites à l'exercice du droit de rétractation suivant les Conditions Générales de Vente applicables À l'attention de EFISIO 60 rue de la Vallée 80000 Amiens

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

- Le Consommateur renvoie, au plus tard 14 jours suivants la communication de sa décision de se rétracter, à ses frais, les biens à l'adresse suivante :

EFISIO

60 rue de la Vallée

80000 Amiens

OU par mail à l'adresse suivante : contact@efisio.fr

- L'Organisme de formation remboursera le Consommateur de la totalité des sommes versées au plus tard dans les quatorze jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du Consommateur de se rétracter.

5.3 Cas particulier des consommateurs utilisant leur Compte Professionnel de Formation pour financer leur formation

Le Stagiaire accepte expressément que le contrat le liant à l'Organisme de formation soit exécuté avant l'expiration du délai de rétractation à l'entrée en formation. En tout état de cause, il renonce à son droit de rétractation à la date de début de la formation mentionnée dans la Commande qu'il a acceptée.

Article 6 – Données personnelles

6.1 EFISIO prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Consommateurs et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel (ci-après les "Données") et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite "Loi Informatique et libertés" (ci-après les "Dispositions applicables").

6.2 Les Données font l'objet d'un traitement informatique par EFISIO agissant en qualité de responsable de traitement dont la finalité de traitement est prévue dans la Politique de confidentialité et de traitement des données personnelles, disponible sur notre site Internet (ci-après la "Politique de Confidentialité"). Les Données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées au sein de la Politique de Confidentialité. Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès. Ces droits peuvent être exercés conformément aux modalités prévues dans la Politique de Confidentialité. En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Consommateur (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera. Pour une information complète sur le traitement des Données, il convient de se reporter à notre Politique de Confidentialité.

6.3 Si le Consommateur transmet et/ou intègre des Données nécessaires à la fourniture d'une Formation, le Consommateur aura la qualité de Responsable de traitement.

En sa qualité de sous-traitant, l'Organisme de formation s'engage à traiter les Données conformément aux instructions documentées du Consommateur et uniquement pour la seule finalité de fournir la Formation. Si l'Organisme de formation considère qu'une instruction constitue une violation aux Dispositions applicables, il en informe immédiatement le Client. Par exception, si l'Organisme de formation peut être tenu de traiter les Données du Consommateur en vertu des Dispositions applicables, alors l'Organisme de formation informera le Consommateur de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information. L'Organisme de formation garantit la confidentialité des Données traitées dans le cadre de la Formation. L'Organisme de formation s'engage à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel et s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité. L'Organisme de formation s'engage à prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut. L'Organisme de formation s'engage à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles adéquates afin de protéger l'intégrité et la confidentialité des Données stockées. L'Organisme de formation s'engage à présenter des garanties suffisantes pour assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité et de confidentialité au regard de la nature des Données et des risques présentés par le traitement.

L'Organisme de formation met à la disposition du Consommateur la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Consommateur ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits. Dans l'hypothèse où le Consommateur devrait remettre des Données à un tiers et /ou à une autorité administrative ou judiciaire, l'Organisme de formation coopérera avec lui aux fins de transmission des informations requises en conformité avec les présentes et les normes applicables. L'Organisme de formation notifie au Consommateur toute violation de Données après en avoir pris connaissance. Le cas échéant, le nom et les coordonnées du DPO de l'Organisme de formation sont indiqués dans la Politique de Confidentialité. L'Organisme de formation informe le Consommateur que les Données sont hébergées au sein de l'Espace économique européen. En cas de sous-traitance, l'Organisme de formation s'engage à signer un contrat écrit avec le sous-traitant imposant à ce dernier le respect des Dispositions applicables et de l'ensemble des obligations visées au présent article, étant précisé qu'en cas de non-respect par un sous-traitant de ses obligations en matière de protection des données personnelles, l'Organisme de formation demeurera pleinement responsable à l'égard du Client.

Toute personne dont les Données ont été collectées par le Consommateur bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès en s'adressant directement au Client. Le Consommateur garantit à l'Organisme de formation qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme des Dispositions applicables et qu'il a informé les personnes physiques de l'usage qui est fait des Données. À ce titre, le Consommateur garantit l'Organisme de formation contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les Données seraient traitées. En outre, le Consommateur s'engage à documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par l'Organisme de formation, veiller, au préalable et pendant toute la durée de la Formation, au respect des obligations prévues par les Dispositions applicables de la part de l'Organisme de formation, et superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès de l'Organisme de formation. Les Données sont conservées uniquement le temps nécessaire pour la finalité poursuivie. L'Organisme de formation s'engage, au choix du Client, à détruire ou renvoyer les Données au terme de la Formation, et justifier par écrit auprès du Consommateur qu'il n'en conservera aucune copie.

Article 7 - Divers

7.1 Les CGV sont soumises à la loi française. Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence des tribunaux de Paris.

7.2 L'Organisme de formation ne pourra être tenu responsable pour un manquement à l'une des obligations mises à sa charge qui résulterait de la survenance d'un cas de force majeure, tels que ceux habituellement retenus par la jurisprudence française.

3. Conditions particulières des formations « e-learning »

Article 1 - Prestation de « e-learning »

L'Organisme de Formation propose différentes modalités de formation en e-learning ou intégrant du e-learning telles que définies à l'article 1.3 des Conditions Générales de Ventes Professionnels EFISIO.

Article 2 – Mise en place des prestations « e-learning »

Dans le cadre des prestations “e-learning” sur plateforme, l’Organisme de Formation accorde au client :

- l’ouverture d’accès au service de la plateforme au profit de l’utilisateur final (utilisateur) défini comme toute personne physique titulaire d’un compte d’ouverture de session utilisateur ;
- le droit d’accès au(x) module(s) sélectionné(s) par le client pour une période de trois mois à compter de la réception du courriel de confirmation contenant les clés d’accès (login et mot de passe), période à l’issue de laquelle l’accès sera désactivé.

L’Organisme de Formation se réserve le droit de modifier ou changer sans avis préalable les services de formation présentés dans le catalogue. Le choix et l’achat d’un service de formation sont placés sous l’unique responsabilité du Client.

L’impossibilité d’utiliser le produit acheté ne peut en aucun cas donner lieu à dédommagement ou à annulation de l’achat auprès de l’Organisme de Formation.

Article 3 – Conditions de Service : Assistance Téléphonique

L’Organisme de Formation met à la disposition de l’interlocuteur désigné par le client une assistance téléphonique joignable de 9h00 à 18h00 aux jours ouvrés et une assistance mail : <https://efisio.fr/>.

L’assistance est destinée à identifier des éventuels dysfonctionnements et à leur apporter une réponse immédiate ou à indiquer le délai de réponse selon la nature de la difficulté rencontrée. L’Organisme de Formation s’engage à tout mettre en œuvre pour permettre l’accès à la plateforme 7 jours sur 7 et 24h sur 24 pendant la durée des droits d’accès, sauf panne éventuelle ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau Internet ou tout cas de force majeure. Le client s’engage à informer l’Organisme de Formation dans un délai de 24h à compter de la découverte d’un dysfonctionnement technique et l’Organisme de Formation fera ses meilleurs efforts pour que la plateforme fonctionne de façon continue. Dans l’hypothèse d’une interruption de service par l’Organisme de Formation liée à une intervention de maintenance corrective ou évolutive de la plateforme, l’Organisme de Formation s’efforce de limiter le temps d’interruption et d’avertir le client. Dans tous les cas, l’Organisme de Formation prolongera l’accès au(x) module(s) pour une période correspondant à la durée de l’indisponibilité. Le client s’engage à ne pas demander d’indemnités ni de dommages et intérêts à l’Organisme de Formation. En cas de non concordance entre le ou les module(s) livré(s) et la commande du client ou d’anomalies de fonctionnement (blocages, fonctionnalités non accessibles, empêchant l’utilisation normale de tout ou partie du ou des module(s)), le client doit le signaler à l’Organisme de Formation dans un délai de 7 jours ouvrés après ouverture des droits. L’Organisme de Formation fera le nécessaire pour intervenir et rétablir le service dans les délais les plus brefs.

Cette clause ne s’applique cependant pas si l’anomalie a pour origine :

- Une modification des prérequis techniques sans information et accord express de

l'Organisme de Formation ;

- Des produits et/ou programmes informatiques non fournis par l'Organisme de Formation ;
- De mauvaises manipulations ou des manipulations non-conformes aux instructions de fonctionnement communiquées par l'Organisme de Formation.

4. Informations du client sur les formations e-learning

Les présentes conditions particulières de vente, révisables à tout moment, ont pour objet de prévoir les termes et conditions de vente du service de gestion des dossiers de financement par EFISIO (ci-après désigné le "Service") donnant accès, à son bénéficiaire (ci-après désigné le "Bénéficiaire"), au service administratif de EFISIO pour la gestion de sa demande de financement de formation auprès de son OPCO ou autres organismes publics (ci-après "l'Organisme"). Ce service est inclus dans les formations proposées en présentiel et en classe virtuelle et est une option payante pour les formations proposées en e-learning. Toute demande de Service implique, la prise de connaissance et l'acceptation sans réserve par le Bénéficiaire de ces conditions particulières et des conditions générales de vente de EFISIO, société par actions simplifiée au capital de 3000 euros, dont le siège est situé au 60 rue de la Vallée 80000 Amiens (ci-après désignée "EFISIO" ou "l'Organisme de formation").

Article 1 – Objet et champ d'application

1.1 Le Service peut être soit inclus (pour les formations en présentiel et en classe virtuelle) soit optionnel (pour les formations en e-learning) :

1.1.1 Pour les formations en présentiel ou en classe virtuelle : le Service est inclus dans le prix visible sur <https://efisio.fr/>. Il n'y a pas de surcoût demandé au bénéficiaire.

1.1.2 Pour les formations en e-learning : le service est optionnel. Le prix indiqué sur le site <https://efisio.fr/> est hors prise en charge des dossiers de financement par le Service. Un surcoût est appliqué lors du traitement de la commande par le Service.

Article 2 – Modalités de commande et de règlement

2.1 Avant de passer commande sur le site <https://efisio.fr/>, le Bénéficiaire est informé que le prix indiqué est hors prise en charge du dossier administratif par EFISIO. Le Bénéficiaire est invité à prendre contact avec L'Organisme de Formation par l'envoi d'un formulaire, d'un mail ou du téléphone.

2.2 Le tarif appliqué au dossier dépend de l'organisme auprès duquel cotise le Bénéficiaire et de la complexité du dossier engagé par le Service. Le tarif est communiqué par EFISIO au Bénéficiaire lors de la prise de contact initiale puis indiqué sur le Devis/Convention et toute pièce du dossier de financement.

2.3 Le Bénéficiaire est tenu de payer le prix de la/les formation(s) choisie(s) augmenté du prix du Service après le dépôt de sa demande auprès de l'Organisme sollicité. Le paiement de la

totalité s'effectue par voie de paiement sécurisé, selon les modes de paiement suivants : par virement, par chèque bancaire ou carte bancaire.

Article 3 – Modalités du Service

3.1 EFISIO se substitue au Bénéficiaire dans le dépôt, le suivi puis la clôture de la formation selon les modalités de l'Organisme sollicité. Les modalités spécifiques de l'Organisme sollicité sont renseignées par EFISIO au Bénéficiaire.

3.2 Le Bénéficiaire s'engage à fournir les éléments nécessaires à la constitution du dossier de financement.

3.3 La clôture de la formation par EFISIO déclenche le remboursement du Bénéficiaire.

3.4 Le Bénéficiaire informé par EFISIO s'engage à respecter les modalités et délais de l'Organisme sollicité pour les dépôts et les clôtures de la/les formation(s) commandée(s).

Article 4 – Durée du Service

4.1 Le Service se poursuit jusqu'au remboursement du Bénéficiaire. Sous réserve que le Bénéficiaire effectue correctement la/le(s) formation(s) et dans le délai imparti compte tenu des modalités particulières de l'Organisme sollicité.

Article 5 – Conditions d'annulation du Service

1.1. Le Bénéficiaire annule sa formation dans les conditions présentes dans les différentes conditions générales de vente accessibles sur <https://efisio.fr/>. Si le dossier n'est pas envoyé à l'Organisme, le Service est annulé. Si le dossier est envoyé à l'Organisme, le Service informe ce dernier de son l'annulation.

Article 6 – Responsabilité

6.1 EFISIO est tenu d'une obligation de moyen. En aucun cas l'accomplissement des démarches administratives pour le compte du Bénéficiaire garantit le remboursement de ce dernier par l'Organisme sollicité.

6.2 Le Bénéficiaire est responsable des éléments fournis pour la constitution du dossier de financement. En aucun cas EFISIO peut être tenu pour responsable d'éléments erronés communiqués à l'Organisme sollicité.

6.3 Le Bénéficiaire est informé par EFISIO des modalités particulières de l'Organisme sollicité, notamment en ce qui concerne les délais. En aucun cas EFISIO peut être tenu pour responsable du non remboursement de la formation suivie par le Bénéficiaire qui n'a pas effectué entièrement sa formation et dans le délai imparti.

5. Conditions générales d'utilisation de l' « espace extranet »

Préambule

EFISIO, SAS au capital de 3000 €, ayant son siège social au 60 rue de la Vallée 80000 Amiens, enregistrée sous le numéro déclaration d'activité 32600321660 - Préfecture de Région des Hauts-de-France, (ci-après désignée "EFISIO" ou "l'Organisme de Formation"), met à disposition un espace extranet (ci-après désigné le "Service") qui propose aux participants des formations EFISIO, ainsi qu'à leurs formateurs (ci-après désignés les "Utilisateurs") de :

- répondre à des questionnaires à différentes étapes de leur parcours de formation
- permettre aux formateurs d'exploiter les réponses à ces questionnaires
- avoir accès à des ressources pédagogiques (supports de formation, exercices, vidéos, etc.)

L'utilisation du Service implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales d'utilisation, susceptibles d'être modifiées à tout moment à la discrétion de EFISIO. Les Utilisateurs du Service sont donc invités à les consulter de manière régulière. EFISIO met à disposition le Service dont il n'est pas propriétaire.

Article 1 – Inscription et gestion du compte utilisateur

L'accès au Service est donné à toute personne intervenant pour EFISIO sur tout ou partie de ses activités. L'accès au Service nécessite que l'Utilisateur dispose d'une connexion Internet opérationnelle. N'ayant aucun moyen d'intervenir sur la chaîne de liaison avec le réseau Internet, EFISIO ne peut garantir à l'Utilisateur un accès continu au Service.

Article 2 – Fonctionnement du service

Le simple fait d'accéder et d'utiliser à titre occasionnel ou régulier cet espace (ci- après désigné le "Service") vaut acceptation de l'intégralité des clauses, droits et obligations des présentes conditions générales d'utilisation. Le non-respect des présentes conditions engage la responsabilité personnelle de l'Utilisateur.

Quels que soient les motifs d'utilisation du Service, qu'ils soient fortuits ou volontaires, l'Utilisateur ne peut prévaloir d'un défaut d'information de la part de EFISIO puisque toute participation au Service requiert le consentement préalable de l'Utilisateur aux présentes conditions générales d'utilisation. Tout utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait du Service, et s'engage à respecter les règles et procédures mises en place pour l'accès aux ressources mises à sa disposition.

Tout Utilisateur est responsable de la pérennité de ses fichiers et de l'intégrité de son espace personnel. Les identifiants de connexion sont personnels et confidentiels. À ce titre, les Utilisateurs s'engagent à ne pas les divulguer et sont seuls responsables de leurs utilisations. L'Utilisateur est seul responsable de la protection du caractère confidentiel de son compte et de son mot de passe, ainsi que de toutes actions qui pourront être faites en son nom, suite à

leur utilisation. L'Utilisateur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour préserver la confidentialité de son compte utilisateur, et à informer EFISIO de toute utilisation frauduleuse de ce compte par des tiers non autorisés. EFISIO ne peut être tenu responsable de toute perte de données ni d'un quelconque dommage résultant d'un manquement à ces obligations.

Article 3 – Propriété intellectuelle

EFISIO est amenée, via le Service, à fournir à l'Utilisateur une documentation retraçant l'essentiel de la formation suivie par l'Utilisateur. Cet extrait de documentation ne peut en aucune manière faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de EFISIO. Seul un droit d'utilisation, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti à l'Utilisateur. Sont donc seules autorisées, la reproduction et la représentation du contenu autorisées par le Code de la Propriété Intellectuelle sur un écran et une copie unique papier à fins d'archives, au bénéfice strictement personnel et pour une utilisation professionnelle.

L'Utilisateur s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à EFISIO en cédant ou en communiquant des documents mis à disposition de l'Utilisateur via le Service, à un concurrent de EFISIO. EFISIO se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

Article 4 – Données personnelles

4.1 EFISIO prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel (ci- après les "Données") et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite "Loi Informatique et libertés" (ci-après les "Dispositions applicables").

4.2 Les Données font l'objet d'un traitement informatique par EFISIO agissant en qualité de responsable de traitement dont la finalité de traitement est prévue dans la Politique de confidentialité et de traitement des données personnelles, disponible sur notre site Internet (ci-après la "Politique de Confidentialité"). Les Données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées au sein de la Politique de Confidentialité. Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès. Ces droits peuvent être exercés conformément aux modalités prévues dans la Politique de Confidentialité.

En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Client (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera. Pour une information complète sur le traitement des Données, il convient de se reporter à notre Politique de Confidentialité.

4.3 Si un Utilisateur transmet et/ou intègre des Données nécessaires à la fourniture d'une Formation, l'Utilisateur aura la qualité de Responsable de traitement.

En sa qualité de sous-traitant, l'Organisme de formation s'engage à traiter les Données conformément aux instructions documentées de l'Utilisateur et uniquement pour la seule finalité de fournir la Formation. Si l'Organisme de formation considère qu'une instruction constitue une violation aux Dispositions applicables, il en informe immédiatement l'Utilisateur. Par exception, si l'Organisme de formation peut être tenu de traiter les Données de l'Utilisateur en vertu des Dispositions applicables, alors l'Organisme de formation informera le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information. L'Organisme de formation garantit la confidentialité des Données traitées dans le cadre de la Formation. L'Organisme de formation s'engage à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel et s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité. L'Organisme de formation s'engage à prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut. L'Organisme de formation s'engage à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles adéquates afin de protéger l'intégrité et la confidentialité des Données stockées.

L'Organisme de formation s'engage à présenter des garanties suffisantes pour assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité et de confidentialité au regard de la nature des Données et des risques présentés par le traitement.

L'Organisme de formation informe l'Utilisateur que les Données sont hébergées au sein de l'Espace économique européen. En cas de sous-traitance, l'Organisme de formation s'engage à signer un contrat écrit avec le sous-traitant imposant à ce dernier le respect des Dispositions applicables et de l'ensemble des obligations visées au présent article, étant précisé qu'en cas de non-respect par un sous-traitant de ses obligations en matière de protection des données personnelles, l'Organisme de formation demeurera pleinement responsable à l'égard de l'Utilisateur. Toute personne dont les Données ont été collectées par l'Utilisateur bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès en s'adressant directement à l'Utilisateur. L'Utilisateur garantit à l'Organisme de formation qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme des Dispositions applicables et qu'il a informé les personnes physiques de l'usage qui est fait des Données. À ce titre, l'Utilisateur garantit l'Organisme de formation contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les Données seraient traitées. En outre, l'Utilisateur s'engage à documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par l'Organisme de formation, veiller, au préalable et pendant toute la durée de la Formation, au respect des obligations prévues par les Dispositions applicables de la part de l'Organisme de formation, et superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès de l'Organisme de formation.

Les Données sont conservées uniquement le temps nécessaire pour la finalité poursuivie. L'Organisme de formation s'engage, au choix de l'Utilisateur, à détruire ou renvoyer les Données au terme de la Formation, et justifier par écrit auprès de l'Utilisateur qu'il n'en conservera aucune copie.

Toute inscription sur un stage ou achat d'une prestation sur mesure vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

6. Conditions propres à l'accompagnement VAE

Article 1. Présentation

EFISIO est un organisme de formation professionnelle (Déclaration d'activité n°32600321660) dont le siège social est établi à 60 rue de la vallée 80000 Amiens (N° SIRET 82991223700031). EFISIO, propose et dispense une prestation d'accompagnement administratif et méthodologique dans le cadre d'une démarche de Validation des Acquis et de l'Expérience (ci-après désignée VAE).

Article 2. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après désignées « CGV ») s'appliquent à toutes les prestations de VAE ayant fait l'objet d'un accord contractuel (contrat ou convention). La commande d'une prestation de VAE est réputée ferme et définitive à la signature par les parties contractantes de l'accord contractuel (contrat ou convention) signé. Le fait de contractualiser implique adhésion entière et sans réserve du client et/ou candidat aux présentes CGV.

Le client et/ou candidat reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature de l'accord contractuel (contrat ou convention), il a bénéficié des informations et conseils suffisants d'EFISIO, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins. L'offre de services développée est conforme à la Partie VI du Code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie. Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience. Le décret est pris pour l'application des dispositions des articles 1er, 6 et 21 de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et des articles 78, 75, 60 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016. Décret n° 2014-1354 du 12 novembre 2014 ;

Article 3. Contractualisation

Après l'obtention de la notification de recevabilité et de l'avis de faisabilité pédagogique favorable, EFISIO, adresse un devis et un accord contractuel (contrat ou convention) au candidat et/ou au client. L'accord contractuel (contrat ou convention) doit être retourné à EFISIO dans les meilleurs délais et au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de l'accompagnement. La démarche de VAE est effectuée au bénéfice de la personne physique (candidat) mais le financeur (client) peut-être :

- Le candidat lui-même dans le cadre d'un autofinancement,

- L'employeur,
- L'employeur et le candidat dans le cadre d'un co-financement

L'accompagnement méthodologique ne pourra débuter qu'après réception, par EFISIO de l'accord contractuel signé (contrat ou convention) et des sommes convenues versées (sauf en cas de subrogation de paiement par une administration et ou un organisme financeur). Il est à noter que l'accompagnement méthodologique n'a aucun caractère obligatoire. Le candidat peut opter pour une contractualisation, avec EFISIO, sans accompagnement méthodologique.

Si le client est une personne physique (candidat en autofinancement) ayant entrepris ladite démarche de VAE, un contrat sera établi conformément aux dispositions des articles L 6353-3 et I 6353-4 du Code du Travail. Si le client est une personne morale (employeur) ayant commandé la démarche VAE au bénéfice d'un candidat (employé), il sera établi une convention tripartite conformément aux dispositions des articles L 6353-3 et I 6353-4 du Code du Travail. Dans le cas d'une prise en charge par un organismes tiers, l'accord contractuel (convention ou contrat) fera alors l'objet d'un avenant modifiant les modalités financières de l'accord contractuel (contrat ou convention).

- L'accord contractuel (convention ou contrat) fera mention notamment de :
- La définition de l'accompagnement
- L'organisation de la prestation d'accompagnement
- Le détail des modalités de paiement
- Le délai de rétractation
- Les cas de dédit, abandon, absence ou suspension

Le candidat devra s'assurer du respect du règlement intérieur d'EFISIO.

Article 4. Définition et orientation de l'accompagnement

L'accompagnement VAE vise à :

- Aider à valider les compétences et savoirs pour l'ensemble des matières selon les expériences du candidat,
- Aider à décrire précisément et formaliser les expériences du candidat pour en tirer des preuves pertinentes liées aux compétences et savoirs,
- Aider à faire le lien entre les expériences du candidat et le contenu de la formation,
- Aider à définir une problématique de rapport en relation avec l'activité.
- Aide à préparer l'entretien avec le jury.

Article 5. Tarifs et frais de la démarche VAE

Les tarifs de la démarche VAE sont forfaitaires et sont précisés dans le devis ainsi que sur l'accord contractuel (contrat ou convention). Ils comprennent les frais (sauf contrat individuel sans accompagnement) : d'inscription, d'accompagnement méthodologique, de gestion administrative, de supports pédagogiques ainsi que la préparation à la présentation

devant le jury. Ils ne comprennent pas les frais de repas, l'hébergement ou les transports. En cas de prise en charge individuelle totale ou partielle, un échelonnement pourra être accordé, à la demande du candidat. Le candidat devra toutefois régler la totalité des montants dus avant le passage devant le jury. Les prestations ne sont pas assujetties à la TVA en vertu des dispositions de l'article 261 du code général des impôts.

Article 6. Modalités de paiement

Le règlement de l'intégralité du prix de la démarche VAE est à effectuer selon les modalités de paiement établies sur l'accord contractuel (contrat ou convention) et à réception des factures.

Dans le cas d'une prise en charge par un organisme tiers :

Le candidat gère son dossier de financement. EFISIO ne traite qu'avec le candidat et/ou son employeur. La responsabilité des relations avec un organisme tiers financeur (OPCO ou équivalent, Pôle Emploi etc.) revient au candidat et /ou à l'employeur : vérification de l'imputabilité de l'accompagnement, demande de prise en charge, suivi et traitement de la prise en charge. Il appartient au candidat et/ou son employeur d'effectuer lui-même la demande de financement avant le début de l'accompagnement. L'accord doit être communiqué à EFISIO au plus tard 15 jours ouvrés, avant le début de l'accompagnement. Dans le cas où l'organisme financeur n'accepterait pas de payer la charge qui aurait dû être la sienne (cas d'absences, abandons ou de suspension de l'accompagnement par le candidat...), le coût de l'ensemble de l'accompagnement reste dû par l'entreprise et/ou le candidat (selon que la prise en charge soit totale ou partielle).

Le candidat peut demander le concours d'EFISIO à la bonne réalisation de son dossier de financement.

Article 7. Défaut de paiement

En l'absence de règlement, une mise en demeure avant recouvrement contentieux est envoyée au client. La mise en œuvre de procédures de recouvrement forcé est susceptible d'entraîner des frais pour le client.

Article 8. Assurances

Pendant la durée de l'accompagnement, le candidat reste assuré par ses soins ou ceux de son employeur au regard de la sécurité sociale. Il devra justifier d'une attestation en responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés.

Article 9. Propriété Intellectuelle

Les contenus des supports pédagogiques, sont des œuvres protégées par des dispositions

nationales en matière de droit d'auteur et de droits voisins. L'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...), utilisés par EFISIO pour assurer l'accompagnement des candidats, demeure donc sa propriété exclusive. Le candidat et/ou client s'interdit d'utiliser le contenu des supports d'accompagnement pour toute autre démarche que celle dans laquelle il s'inscrit dans le cadre de sa VAE et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de l'accompagnement sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

Article 10. Confidentialité / Protection des données à caractère personnel

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquelles elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution de l'accord contractuel (contrat ou convention) ou à l'occasion d'échanges intervenus antérieurement à la conclusion de l'accord contractuel (contrat ou convention), notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière. Les informations à caractère personnel collectées sont utilisées uniquement par EFISIO dans le cadre de la mise en œuvre de services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers. Conformément à l'article 32 de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les contractants disposent d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations les concernant, à exercer à tout moment auprès de EFISIO. Il est possible d'accéder à ces informations et en demander la rectification auprès de EFISIO par mail à contact@efisio.fr ou par courrier à :

60 rue de la vallée

80000 Amiens

Dans ce dernier cas, vous devez indiquer vos nom, prénom, adresse et référence de votre contrat ou convention.

Article 11. Règlement des litiges

En cas de différend entre EFISIO et le client et/ou candidat, il est convenu, dans un premier temps, de mettre en œuvre une procédure de conciliation amiable par désignation d'un médiateur accepté par les deux parties. Si cette procédure, qui ne peut durer plus de deux mois, ne suffit pas à régler le différend, seul le Tribunal Administratif d'Amiens sera compétent.

Rapports d'activité :

Taux de satisfaction stagiaire 2021 :

- 83,4% très satisfait

- 15,9% satisfait

- 0,7% insatisfait

Contacts :

60 rue de la Vallée 80000 Amiens

09.80.80.18.60

contact@efisio.fr